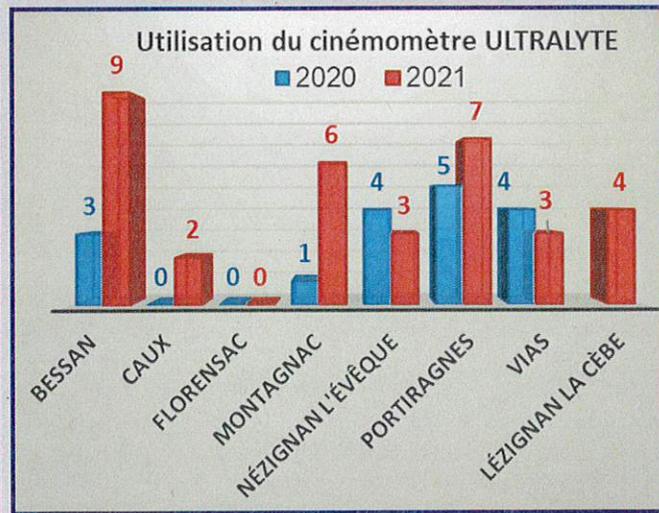
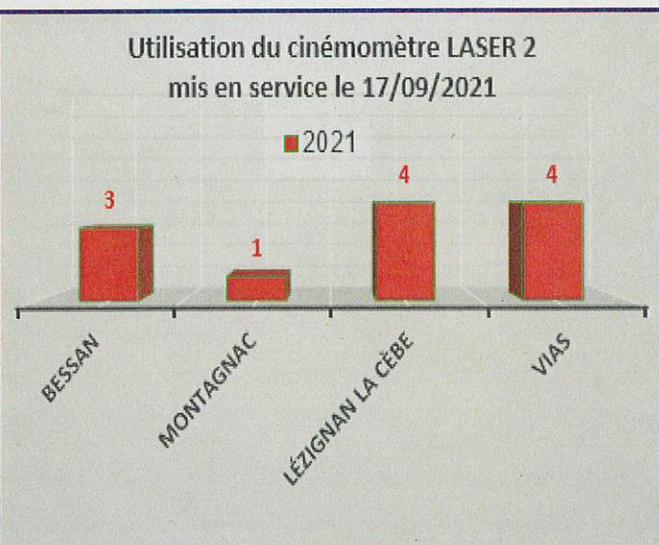


LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS - Les cinémomètres et le sonomètre



Pour répondre aux besoins de certaines communes, le Sivom a acquis, en 2010, du matériel pour la sécurité routière. Cette mutualisation compte désormais 8 communes adhérentes pour le cinémomètre Ultralyte et le sonomètre : Bessan, Caux, Florensac, Montagnac, Nézignan l'Évêque, Portiragnes, Vias et Lézignan la Cèbe. La ville de Pézenas a souhaité prendre part seulement à l'acquisition du sonomètre. Pour maintenir le matériel en conformité, un étalonnage annuel est effectué, le coût de l'opération est subdivisé en fonction des populations Insee des participants.

Suite à la délibération du 8 décembre 2021, la ville de Nizas intégrera ce dispositif, à compter de janvier 2022.



Devant l'augmentation des demandes pour bénéficier du cinémomètre afin de réguler la vitesse dans les communes, le Sivom a lancé une consultation auprès des 22 communes adhérentes au syndicat pour l'acquisition d'un second cinémomètre. Les villes de Bessan, Lézignan la Cèbe, Montagnac et Vias ont donné un accord de principe. Le prix de cet appareil de nouvelle génération avec ses accessoires s'est élevé à 5.181,60 €. Il a été acquis auprès de la société Standby - Mercura. Son prix a été réparti en fonction de la population Insee des intéressés.

Pour une bonne prise en main, une démonstration de l'appareil a été organisée, le 15 septembre 2021, sous la conduite du responsable commercial et avec la participation des agents des polices municipales partenaires.